

Nancy le 24 novembre 2025

Avis de la CRSA Grand Est **relatif à la détermination des Objectifs Régionaux Pluriannuels 2026-2030**

Par courrier en date du 3 octobre 2025, et conformément à l'article R. 631-1-6 du Code de l'éducation, la CRSA Grand Est a été sollicitée pour donner un avis sur le dossier portant sur la détermination des Objectifs Régionaux Pluriannuels 2026-2030 pour l'accès aux formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie.

Le décret 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie, précise que l'État détermine, par arrêté interministériel, les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former par une approche pluriannuelle, concertée et territorialisée et que, pour fixer ces objectifs, l'ARS doit donner son avis après consultation de la CRSA.

Missionnée par le président de la CRSA, la CSOS s'est réunie en séance plénière du 17 octobre 2025 et a pris connaissance du diaporama de présentation des propositions d'Objectifs Régionaux Pluriannuels pour la période 2026-2030 ainsi que du dossier démographique réalisé par la DREES / ONDPS.

Les recommandations sur les ORP ont notamment portées sur :

- Le fait que la base de calcul initiale ne tient pas compte du manque déjà actuel de médecins
- Et ne tient pas compte des pertes des professionnels en cours de leur activité
- Les moyens de formation au niveau des universités ne semblent pas en adéquation
- Et donc il a été évoqué la nécessité de plus de moyens pour les Doyens pour des accès supplémentaires
- L'adaptation du temps de travail des professionnels n'est pas prise en compte dans cette étude (pour remplacer 1 médecin il faudrait 2,1 médecins)
- La prise en compte des besoins nouveaux à satisfaire n'est pas reconnu
- Il est nécessaire de faire évoluer l'outil de formation pour y impliquer l'ensemble des professionnels afin qu'ils prennent en charge une partie de la formation des jeunes collègues, et partir des besoins en santé
- La prospective des étudiants doit être basée sur une analyse réelle de la population à prendre en charge
- Importance de la territorialité : analyse et étude des besoins nécessaires et traduction des besoins en termes de ratio par rapport à la population
- La qualité et la sécurité des soins ont été identifiées comme primordiales.

A la lumière de ces éléments, et de l'avis rendu par les membres de la CSOS pour chaque spécialité, la CRSA émet un avis défavorable sur le dossier portant sur la détermination des Objectifs Régionaux Pluriannuels 2026-2030 pour l'accès aux formations Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie.

Le Président,



Hubert Attenont